

BACHELOR OF ARTS EN LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

PLAN D'ÉTUDES DU PILIER SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

En vigueur depuis la rentrée 2026-2027

PRÉSENTATION DE LA DISCIPLINE

Plus que jamais, la communication joue un rôle central dans l'élaboration de nos destins individuels et sociétaux. Cette formation en Sciences de l'information et de la communication (SIC) se situe au croisement de nombreuses disciplines et les outils d'analyse des processus communicationnels sont empruntés aussi bien à la linguistique, aux sciences cognitives qu'aux sciences sociales.

A côté de ces apports théoriques, les SIC visent à proposer des enseignements ancrés dans différents types de pratiques communicationnelles contemporaines. Créer des contenus digitaux, rédiger des textes persuasifs, analyser la communication audiovisuelle et publicitaire et maîtriser le droit de la communication constituent des compétences importantes qui font l'objet de nombreux enseignements et travaux pratiques. En fin de cursus, l'accent est mis sur l'analyse de l'argumentation, de la persuasion, de la manipulation et la compréhension des mécanismes de diffusion des représentations collectives.

Actuellement, une part importante des étudiant-e-s reçu-e-s par l'Académie du journalisme et des médias (Master UniNE) ont intégré le pilier principal en Sciences de l'information et de la communication dans leur bachelor.

ORGANISATION DU PILIER

Le pilier Sciences de l'information et de la communication peut être étudié sous les trois formes suivantes :

- Pilier minimal à 30 ECTS ;
- Pilier secondaire à 60 ECTS ;
- Pilier principal à 90 ECTS.

L'enseignement est agencé en modules : les Modules 1 et 2 forment le premier palier de 30 ECTS ; ils constituent le pilier minimal et doivent en principe être validés au plus tard à la fin du 3^e semestre d'étude. Le pilier secondaire est constitué de cinq modules. Le pilier principal comprend six modules.

Le **Module 1** est constitué d'un enseignement introductif à la discipline des sciences de l'information et de la communication, accompagné de travaux pratiques. A cela s'ajoute un cours d'introduction à la linguistique ainsi que des lectures dirigées.

Le **Module 2** comprend un cours d'introduction au cadre du juridique de la communication et un cours-séminaire sur les médias digitaux.

Le **Module 3** est constitué d'un cours avec travaux pratiques d'approfondissement de sociologie cognitive et d'un cours-séminaire sur la communication à l'ère digitale. Pour le pilier principal, s'ajoute à cela un séminaire optionnel au choix de l'étudiant-e consacré aux méthodologies d'investigation propres aux sciences de l'information et de la communication.

Le **Module 4** comprend un cours obligatoire d'introduction à la statistique, ainsi qu'un enseignement transversal (3 ECTS) pour le pilier secondaire, respectivement plusieurs (9 ECTS) pour le pilier principal.

Le **Module 5** se compose d'un cours d'approfondissement sur les mécanismes cognitifs impliqués dans la communication et de cours-séminaires à choix dans le domaine de l'analyse du discours et de la pragmatique. Les étudiant-e-s en pilier secondaire en valident deux, et les étudiant-e-s en pilier principal peuvent en valider deux ou trois.

Le **Module 6** comprend des cours-séminaires optionnels au choix de l'étudiant-e, consacrés aux enjeux contemporains et appliqués de la communication. Les étudiant-e-s en pilier secondaire en valident deux, et les étudiant-e-s en pilier principal peuvent en valider deux ou trois.

Les étudiant-e-s en pilier principal valident un total de 30 ECTS dans les modules 5 et 6.

Mobilité

Les étudiant-e-s peuvent bénéficier de fenêtres de mobilité offertes après le suivi du socle de base et valider jusqu'à 15 ECTS (pilier secondaire) ou 30 ECTS (pilier principal) d'enseignements en mobilité en lieu et place des enseignements figurant au plan d'études (dans les modules 3,4,5,6). Ces choix doivent être validés par la personne responsable de pilier.

STRUCTURE DES ÉTUDES

<i>Pilier minimal (30 ECTS)</i>	<i>Pilier secondaire (60 ECTS)</i>	<i>Pilier principal (90 ECTS)</i>	<i>ECTS</i>
Module 1 : Fondements des sciences de l'information et de la communication	Module 1 : Fondements des sciences de l'information et de la communication	Module 1 : Fondements des sciences de l'information et de la communication	18
Module 2 : Communication professionnelle 1	Module 2 : Communication professionnelle 1	Module 2 : Communication professionnelle 1	12
	Module 3 : Communication et société 1 (9 ECTS)	Module 3 : Communication et société 2 (15 ECTS)	9 - 15
	Module 4 : Compétences transversales 1 (9 ECTS)	Module 4 : Compétences transversales 2 (15 ECTS)	9 - 15
	Module 5 : Discours et communication verbale 1 (12 ECTS) ou Module 6 : Communication professionnelle 2 (12 ECTS)	Module 5 : Discours et communication verbale 2 (12 ou 18 ECTS)	12 - 18
		Module 6 : Communication professionnelle 3 (12 ou 18 ECTS)	12 - 18

Annexe au plan d'études

L'annexe au plan d'études détaille la liste des enseignements offerts pour chaque bloc/module durant l'année académique, en précisant notamment le semestre (automne/printemps), le nombre de périodes hebdomadaires, la modalité d'évaluation, ainsi que le nombre de crédits pour chaque enseignement. L'annexe est actualisée chaque année.

ACQUIS DE FORMATION

Au terme de la formation, l'étudiant-e sera capable de :

1. Connaissances et compréhension

- Décrire les mécanismes cognitifs et sociaux influençant le changement d'opinion ;
- Distinguer les différents courants interdisciplinaires fondant les sciences de l'information et de la communication ;
- Identifier les méthodologies contemporaines d'investigation de la communication linguistique et expérimentales-cognitives ;
- Expliquer les schémas d'influence sociale déterminés par les technologies de l'Internet ;
- Expliquer les stratégies de communication interne et externe, de publicité et de marketing ;
- Distinguer les aspects légaux de la communication et du droit à l'image.

2. Application des connaissances et de la compréhension

- Mettre en œuvre des stratégies efficaces d'analyse des dispositifs de communication et d'information dans l'espace public ;
- Expliquer les facteurs d'influence sociale et interindividuelle dans le monde contemporain et leurs soubassements cognitifs. Capacité de former des jugements ;
- Prédire les effets d'actes de communication médiatisés dans l'opinion publique ;
- Définir les biais à l'œuvre dans la communication ;
- Tester les aspects qualitatifs d'actes de communication.

3. Savoir-faire en termes de communication

- Formuler des recommandations pour la résolution de problèmes liés à la communication institutionnelle ou publique en se fondant sur la littérature scientifique en sciences de l'information, sciences de la communication et sciences cognitives ;
- Expliquer des concepts ou des résultats de recherche dans le domaine de la communication de manière accessible et utilisable.

4. Capacités d'apprentissage en autonomie

- Synthétiser des démarches en provenance de plusieurs disciplines en vue de son propre développement intellectuel et scientifique ;
- Identifier ses besoins de formation autonome et entreprendre les démarches nécessaires pour y parvenir.